

Grenelle de l'Estuaire
Atelier « Gouvernance »
Contribution du collectif des associations environnementales

Sous le signe de l'**ambivalence** : c'est ainsi que nous apparaissent le Grenelle de l'Environnement national et ce Grenelle de l'Estuaire qui se présente comme son prolongement.

Grenelle national : des engagements, un processus participatif, des espoirs... mais vite douchés lors de la discussion de la loi Grenelle 1, et surtout avec le plan de relance de M. Devedjian : on voit alors resurgir des projets d'autoroutes, d'aéroports, industriels... sans égard pour l'environnement ou le climat, ainsi que des mesures et projets de loi visant à restreindre l'action des associations environnementales.

Grenelle de l'Estuaire : il se réclame du Grenelle national, en particulier de son mode participatif et de ses engagements sur la gouvernance, mais laisse entrevoir dès son lancement des visées politiques locales bien éloignées des préoccupations mises en avant ; lui aussi, bien loin de s'accompagner de la suspension ou suppression de projets bien peu « grenello-compatibles », les voit au contraire poursuivis avec zèle.

Que faire ? Dans nos associations, le débat est vif : participer ? boycotter ?

Finalement nous décidons de tabler sur ce qui peut en sortir de positif et nous participons autant que nous le pouvons, malgré des horaires, des lieux et une absence de défraiement qui rendent bien difficile d'être présents et actifs dans tous les ateliers.

Les mois passent, les réunions se succèdent, avec des rencontres et des débats intéressants et fructueux, dont nous souhaitons qu'ils puissent se poursuivre, avec aussi des propos des décideurs qui nous inquiètent, avec enfin la poursuite en parallèle de nos actions de défense de l'environnement, et il y a vraiment de quoi faire dans l'Estuaire, mais pas d'atelier « Gouvernance » à l'horizon...

Au 15 avril, nous estimons nécessaire de publier un communiqué : il n'est plus possible de taire nos préoccupations et nos griefs, entre autre concernant l'absence d'atelier « Gouvernance ».

Enfin débute cet atelier : nous sommes le 18 mai et la séance finale du Grenelle est prévue le 22 juin !

Nous pouvons y exprimer nos inquiétudes et nos attentes, mais l'élaboration du schéma de gouvernance apparaît de plus en plus guidée par des conceptions qui n'ont que peu à voir avec la « démocratie écologique » dont il devrait pourtant être un exemple.

Les réponses à nos observations et questions ne sont pas pour nous satisfaire :

Quid des dispositions pour que les populations puissent être véritablement parties prenantes des réflexions et décisions concernant leur avenir ? Quid des moyens donnés aux associations pour qu'elles soient à même de vraiment remplir leur rôle ?

Nous l'avons rappelé, cela passe par :

- l'accès à l'information et les moyens de la diffuser,
- les moyens de faire procéder à des expertises indépendantes,
- tout ce qui rend possible une participation active (formations, défraiements, horaires...);

Les conditions dans lesquelles nous avons dû assurer notre participation au Grenelle de l'Estuaire augurent mal de ce qu'il en serait dans les futures instances.

Quels seraient les attributions et pouvoirs réels du « Forum » réunissant les différents « collègues » ?

Un Forum d'abord présenté comme « une instance de transition vers un avenir qu'on ne connaît pas encore » et censé avoir des « avis contraignants » le 4 juin, puis capable de proposer des projets et consulter des experts, mais devenu purement consultatif le 12 juin, il n'est plus qu'une « instance permettant d'évoquer régulièrement l'avancement des projets » dans la Charte...

Qui finalement aurait le pouvoir de décision ? Qui financerait, piloterait, gérerait ?

Réponses peu claires les 4 et 12 juin, et la Charte n'est pas plus explicite, mais il apparaît quand même un rôle privilégié d'un petit nombre d'élus, qui par ailleurs s'entendent pour poursuivre des projets qui ne laissent pas de nous inquiéter.

C'est ainsi qu'est annoncée le 30 juin une « chaire industrielle » sur le captage et le stockage du CO2 ; quel superbe exemple de greenwashing : apparence de préoccupation environnementale pour permettre d'utiliser

encore plus d'énergie fossile, d'émettre encore plus de gaz à effet de serre, de contribuer encore plus à la pollution en tentant de le rendre acceptable aux populations, cependant que les capacités de recherche scientifique ainsi mobilisées le seraient sans la moindre indépendance ni transparence, et que les financements engloutis manqueraient aux recherches sur les énergies renouvelables et d'autres projets plus soucieux de l'avenir.

Quelle confiance pouvons-nous avoir que le « Forum » ne serait pas utilisé comme caution pour des projets aussi peu « grenello-compatibles », et comme réservoir à idées pour des élus soucieux de se « verdir » à bon compte devant leur électorat ?

Quelle latitude pour éviter le dévoiement de projets vers des objectifs peu en rapport avec les intentions affichées, ou au contraire pour faire adopter et mener à bien des projets plus conformes à de vraies préoccupations environnementales mais qui seraient jugés contraires à leurs intérêts par certains acteurs économiques continuant à privilégier le court terme au détriment de l'avenir ?

Ces instances, offrant si peu de garanties, sont-elles indispensables à des coopérations estuariennes ?

Nombre des fiches-actions proposées ne nécessitent pas vraiment une structure « estuarienne », et il existe déjà des instances traitant de divers aspects de la vie de l'estuaire ; certains problèmes environnementaux relèvent de périmètres dépassant celui de l'Estuaire (par exemple pour la gestion de l'eau).

S'il est vrai qu'il faut innover et, dans certains domaines, prouver le mouvement en marchant, la pierre de touche est l'état d'esprit qui préside aux initiatives, et le moins que l'on puisse dire est que nous ne sommes pas en confiance pour adopter les nouvelles instances proposées au vu des contradictions entre les déclarations et la réalité des agissements.

Nous sommes prêts à participer à ceux des projets qui nous paraîtront suffisamment conformes aux engagements et à l'esprit du Grenelle national, **et par leurs objectifs et par leur gouvernance** (puisque'ils doivent avoir chacun leur gouvernance, à ce qui a été dit), par exemple avec des statuts semblables à ceux d'Air Normand.

Mais nous ne voulons pas être pris en otages, ou voir notre participation être utilisée à des fins que nous récusons.

Et la Charte ? Ah ! La Charte !

Voilà un texte qui aurait dû entre tous être élaboré de façon collégiale, avec l'ensemble des parties prenantes appelées à s'engager : nous le voyons surgir fin août, rédigé en petit comité, à prendre ou à laisser.

Oh ! On n'a pas lésiné pour le rendre consensuel -qui ne souscrirait à une grande part de ses articles ?- et aussi pour le rendre bien flou, sans véritable précision sur cette gouvernance à laquelle on est censé donner son aval en signant la Charte.

Mais ces dehors attrayants ne peuvent masquer le fait que la signer revient en quelque sorte à signer un chèque en blanc quant à l'orientation des projets qui seront menés en s'en réclamant.

Nous attendons des procédés plus transparents, de véritables garanties, et surtout un changement d'état d'esprit : notre territoire a besoin d'autres méthodes et d'autres conceptions pour aborder les transformations profondes qui lui permettront de faire face aux défis de l'avenir.

Nous y contribuerons autant que nous le pourrons, dans toutes les instances qui nous paraîtront y être réellement déterminées et sur des bases de véritable démocratie écologique, sans exclure une instance estuarienne future, si elle répond à ces deux critères.

(Note complémentaire : la gouvernance d'Air Normand repose sur un Conseil d'Administration, instance délibérative et décisionnelle -et non purement consultative- où siègent et votent **à égalité** plusieurs collèges, dont celui des associations.)